

MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

DIRECTION DE CABINET

DIRECTION GÉNÉRALE DES MINES

DIRECTION DU CADASTRE MINIER

SERVICE DU CADASTRE MINIER

N° 20/23/MMG/DIRCAB/DGMG/DRMCM/SDCM

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité - Travail

AUTORISATION DE PROSPECTION

NUMERO : AP/011.23

TITULAIRE : Monsieur Max Martial OLONA OLONGA, Vice-Président de la Coopérative Minière Cœur Uni de Centrafrique « CMCUC »

ADRESSE DE NOTIFICATION : BANGUI Tél. (+236) 75 50 24 60

SOUS-PREFECTURES DE PROSPECTION ENVISAGEES : BAGANDOU (LOBE, MOLOUKOU et BAKOTA)

CONDITIONS

Monsieur Max Martial OLONA OLONGA, Vice-Président de la Coopérative Minière Cœur Uni de Centrafrique « CMCUC » est tenu de travailler dans les parties extérieures de son Autorisation de Prospection, lorsque celle-ci empiète sur des titres miniers ou autorisation d'exploitation artisanale.

Ladite Autorisation est valable pour une période d'un an renouvelable une fois, à compter de la date de sa signature.

Les travaux de prospection feront l'objet de rapports d'activités semestriels qui seront adressés d'une part, au Ministre en charge des Mines et d'autre part au Directeur Général des Mines.

Fait à Bangui, le 07 AUG 2023

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES MINES

Thierry FEIKERAM



Ampliations :

SEM MMG.....ATCR